

## RADIO « ANNECY ONDES PURES »

Guy BRASSOUD

### Résumé :

Au début des années 80, la CGT anima plusieurs radios libres : Radio Quinquin, Lorraine Cœur d'acier, ...

En Haute-Savoie, du 7 au 11 avril 1981, la CGT du département émit pendant une semaine sur une « Radio de lutte CGT pour l'emploi » en adéquation avec un article paru dans Le Peuple n° 1101 du 18 février 1981 : « *Radios de lutte : pour qui... ? A l'appui d'une lutte, d'une initiative locale ou départementale...* », et au cœur de luttes importantes à Jossermoz (occupée depuis 45 mois), SIC, SNR, Aussedat, Reboul Sofra,...

C'est le récit et l'analyse de cette expérience locale en liaison avec des luttes originales que nous vous proposons, illustrés par la mémoire vive des militants qui y ont participé.

### Sommaire :

1. Les radios libres ; bref rappel
2. Les radios CGT en France
3. Les radios CGT en Rhône Alpes
4. L'expérience « Anancy Ondes Pures »
  - 4.1 contexte des luttes
  - 4.2 l'installation de la radio
  - 4.3 la « semaine » d'avril 1981
    - 4.3.1 conférence de presse
    - 4.3.2 la grille des programmes
    - 4.3.3 « le tribunal de la jeunesse »
    - 4.3.4 soirée de soutien
  - 4.4 la fin de l'expérience
    - 4.4.1 l'intervention des CRS
    - 4.4.2 la riposte
    - 4.4.3 le procès
  - 4.5 les suites
5. Et aujourd'hui ?
6. Notes
7. Bibliographie et sources

### Texte de la communication :

#### 1. Les radios libres ; bref rappel

La radio a toujours présenté un attrait certain pour communiquer rapidement et à distance.

C'est toujours le « vecteur » le plus rapide et le plus simple pour aller d'un « émetteur » à un « récepteur ». Mais il faut mettre en œuvre des moyens technologiques et... politiques.

L'Etat, ayant souvent considéré que la radio est un outil trop dangereux pour être laissé aux mains d'amateurs ou de militants, s'est toujours employée à interdire ou canaliser ce mode d'expression. L'émission radiodiffusée est

longtemps restée un monopole d'Etat et il fallait trouver des solutions pour contourner la difficulté.

Des « radios libres » ou « radios pirates », comme on les a appelées indistinctement, mais avec une connotation bien différente pour ceux qui y étaient favorables ou opposés, ont émis depuis les années 20.

Peut-on qualifier « Radio Londres » de radio libre ou de radio pirate, et *ces Français qui parlent aux Français* étaient-ils *les terroristes* qui s'opposaient aux collaborateurs et incitaient à la résistance du temps du régime de Vichy ?

Toujours est-il que ces médias ont toujours eu (– au début – aujourd'hui la situation a changé et la plupart des radios sont devenues commerciales) pour fondement une résistance à l'ordre établi.

Citera-t-on « Radio Caroline » qui émettait dans les années 70 d'une station « offshore » et arrosait de musique rock l'Europe du nord ?

Dans les années 50, de grands groupes trouvaient de leur côté la parade et remettaient en cause ce monopole d'Etat en émettant hors du territoire national : RTL au Luxembourg, Europe n°1 dans la Sarre, RMC à Monaco, Radio Andorre,...

Mais ces radios appelées « périphériques » n'étaient pas des radios de luttes ou de contestation (1).

Dans les années 70, jusqu'en 1981, eut lieu une lutte féroce pour la maîtrise des ondes.

Depuis cette date, le statut des radios a évolué à travers la loi, le CNCL, le CSA, et les radios dites libres ou pirates ont été supplantées par les radios commerciales organisées en réseaux : NRJ, Fun radio, Radio nostalgie,...

Mais ceci est une autre histoire.

L'éternelle histoire du pot de terre contre le pot de fer.

## **2. Les radios CGT en France**

Ce système de communication des radios libres ne pouvait qu'intéresser la CGT.

Il se trouvait que cela pouvait être un moyen efficace, pour relayer les luttes par un outil moderne et médiatique (si l'on peut dire, mais ce terme n'était à l'époque pas encore à la mode) à l'heure où les radios libres fleurissaient, comme le seront plus tard le Minitel ou Internet.

La CGT ne peut pas être hors de son temps et ne pas utiliser les moyens technologiques disponibles. Bien qu'il faille faire attention à ce que le moyen ne devienne pas le but. Tentation forte et plaisante à la fois. D'autant plus que la radio est très demandeuse en énergie et en disponibilité militante.

Toujours est-il que dès 1979, l'UL CGT de Longwy lance radio Lorraine Cœur d'Acier, la radio de luttes la plus emblématique de cette époque, et donne le coup d'envoi à une aventure de deux ans dans laquelle s'impliqueront ensuite de nombreuses Unions locales.

L'émetteur puissant de 600 watts, permet de se faire entendre dans un rayon de cent kilomètres, et l'impact sur la population étant énorme, le temps d'antenne passe rapidement de huit à dix heures quotidiennes, avec la diversification des rubriques culturelles régulières : littéraires, historiques, musicales,...

« Avec leur radio, les sidérurgistes lorrains ont été des défricheurs vers les nécessaires progrès de la communication et de la démocratie. C'est à porter à l'immense actif de la CGT dans le changement engagé ». (2)

Pour le Dauphiné libéré de Bresse, « La CGT se met au goût du jour et modernise ses méthodes et utilise la radio comme moyen d'expression. Le syndicalisme en modulation de fréquence en quelque sorte ». (3)

Le débat sur les radios libres est très vif, et le texte de couverture de « Radios libres » publié par François Maspero est : « 1789, prenons la Bastille ! 1978, prenons la parole ».

Hormis Lorraine cœur d'acier qui s'arrêtera par décision de la CGT, la plupart verront leur élan brisé par les forces de l'ordre : les CRS qui saisiront les émetteurs, preuves du délit. Mais n'anticipons pas.

### **3. Les radios CGT en Rhône-Alpes**

En région Rhône-Alpes, il y eut une opération prévue dans les départements. Un émetteur devait tourner dans chacune des UD pour chaque fois une semaine.

Dans le Rhône il y eut Radio Bellevue et Radio CGT Rhône.

Dans l'Ain, Radio Bresse.

En Haute-Savoie, Annecy Ondes Pures.

Un équipement technique composé d'un émetteur et d'une antenne circulait d'une UD à l'autre et devait y être disponible une semaine, temps d'installation compris.

Lors d'une table ronde organisée à l'UD du Rhône, un militant de l'UD de l'Ain explique l'organisation et la circulation des émetteurs d'un département à l'autre. (4)

Radio Bresse fonctionnera en avril 1980. Les responsables seront poursuivis et inculpés par des juges d'instruction dans des départements différents. La conclusion de l'inculpation sera : « en exécution de l'article... j'ai l'honneur de vous faire connaître que le juge d'instruction a rendu ce jour dans une information contre vous-même inculpé de violation du monopole de la radio et de la télévision une ordonnance de non-lieu ». (5)

## **4. L'expérience ANNECY ONDES PURES**

### **4.1. Contexte des luttes**

En ce début d'années 80, la crise a provoqué de nombreuses fermetures d'entreprises dans le département de Haute-Savoie. (6)

Dans la métallurgie : Gambin Machines Outils.

Cinq entreprises d'horlogerie et de bijouterie mécanique : Lorsa, SFEA, Laminor, Chatenoud, Zuccolo.

Dans le bâtiment : Potain, Salino, Bennachio, Ceccon.

L'entreprise textile FUSALP, sous des prétextes fallacieux, transfère certaines unités de production vers d'autres sites du département. Cette « reconcentration » est dénoncée par la CGT comme une « opération de restructuration d'envergure ».

De fait, le syndicat de l'entreprise qui y voyait une aggravation des conditions de travail et une attaque contre le pouvoir d'achat, n'imaginait pas que quelques mois plus tard l'entreprise fermerait définitivement.

Au printemps 1981, la SIC (Société industrielle des coussinets) annonce 98 licenciements, Aussedat (papeteries) : 59, Reboul Sofra (cosmétiques) : 118, SNR du chômage partiel, et Métrix (appareillage électrique) fermera aussi bientôt définitivement.

On le voit, le département subit une importante casse industrielle. Et à l'époque on ne parle pas encore de mondialisation. Les partis politiques et la CGT revendiquent encore des nationalisations importantes.

Lors de son 40<sup>e</sup> congrès en 1978, la CGT insistait sur la nécessité d'engager de grandes luttes, de transformer le contenu du travail, un droit de regard sur la gestion des entreprises (nouveaux critères de gestion) ; bref, exprimait un réel besoin de changement.

En mai 1980, le congrès départemental de la CGT avait fait le bilan de la situation dans le département devant 350 délégués et en présence de Georges Seguy. La santé, les libertés syndicales, l'enseignement et la formation professionnelle, le transport ferroviaire, ... sont largement évoqués et analysés.

En avril 1981, après 45 mois d'occupation est créée une coopérative ouvrière de production de menuiserie ; les ouvriers de l'entreprise Jossermoz – devenue SCOMA – réquisitionnent les locaux et commencent la production.

#### **4.2. L'installation de la radio**

Dans cette période précédent le « changement » de 1981, on assiste à la montée des luttes et des aspirations à plus de liberté. Cette aspiration se traduit par la recherche de nouveaux modes d'expression.

Des radios de lutte sont créées par la CGT. Au Comité régional CGT Rhône-Alpes à Lyon il est décidé de s'équiper pour créer une radio CGT qui tournerait dans les huit départements de la région. (7) Il est fait appel à des camarades de la Drôme qui maîtrisent le fonctionnement d'une radio. Ils ont le matériel, mais il manque l'émetteur – interdit et introuvable en France ! – qui est en vente libre en Italie... Comment l'introduire en France ? Il est fait appel à des camarades douaniers qui trouvent le moyen de l'acheter à Turin et de le faire passer par le tunnel du Mont-Blanc sans problème.

La radio est enfin opérationnelle. Elle commence à émettre dans la Drôme, puis dans les autres départements de la région. En Haute-Savoie il est décidé d'une semaine d'action pour l'emploi du 7 au 11 avril 1981.

La décision est prise d'installer à Annecy une radio pour cette occasion et de s'en servir pour animer cette semaine d'action.

Lors de la réunion du 27 mars, il est bien entendu que ce ne sera pas une radio clandestine, mais une action officielle. Ne pas se mettre en situation clandestine, c'est affirmer haut et fort que c'est le pouvoir qui porte atteinte à la liberté d'expression.

Le lieu symbolique pour installer le « studio » est la Bourse du travail, siège de l'union locale d'Annecy, laquelle porte le nom de Pierre Lamy, cet inspecteur du travail torturé et exécuté par l'occupant en 1944.

Un collectif clandestin se met en place. Il faut un nom pour cette radio de lutte. A l'époque le combat pour la défense de l'emploi se développe sous le

thème « ANNECY EAU PURE dans les entreprise on EPURE ! ». Un panneau avec ce slogan est accroché au camion du syndicat CGT de Jossermoz, qui accompagne toutes les initiatives (manifestations, distributions de tracts, rassemblements,...).

La radio s'appellera donc « ANNECY ONDES PURES » car la CGT réclamait la propreté et la pureté de l'information.

Mais comment installer et faire fonctionner une radio ?

Il est fait appel à la Confédération. Un camarade travaillant dans les télécommunications vient pour donner des conseils. Le matériel a été acheminé clandestinement par des camarades du syndicat des PTT.

Les premiers essais et la formation des « opérateurs » se font dans un garage assez loin de la ville, et avec beaucoup de précautions, car il a été annoncé publiquement que la CGT émettrait durant une semaine à partir d'Annecy. Les premiers essais à faible portée sont testés en écoutant à partir d'une voiture circulant autour de l'émetteur dans un rayon d'action de plus en plus large. Les Renseignements généraux et la police sont sur les dents. Le bruit a filtré que l'on émettrait depuis la Visitation, édifice religieux surplombant Annecy (dans certaines régions, les radios CGT étaient installées dans les clochers d'église avec la complicité des prêtres). Ce site était donc particulièrement surveillé le week-end précédent l'installation. Pendant ce temps le matériel (antenne, émetteur) était stocké dans un garage à la campagne.

Pour la « sécurité », il avait même été mis au point un système destiné à « électrocuter » les CRS qui voudraient s'emparer du matériel : une magnéto à manivelle, du fil électrique relié à une rampe d'escalier ; des essais sont concluants, mais le moment venu l'installation ne fonctionnera pas...

La radio fut installée dans le grenier de la Bourse du travail, qui était en fait le local où étaient entreposées les archives de l'UD. De nombreux militants mobilisés pour l'installation, la garde, l'animation des émissions. Le problème : l'émetteur ! Il était permis d'être en possession d'une antenne, d'amplis, de tables de mixage, de micros, mais il était interdit de posséder un émetteur... lequel était la preuve matérielle du délit.

Il a fallu être vigilant pour acheminer l'émetteur à la Bourse du travail. C'est à ce moment là que la police aurait pu le plus facilement l'intercepter. Il est arrivé le matin, tranquillement dans une poussette de facteur comme un colis ordinaire, livré par deux postiers en uniformes, à la carrure de costauds rugbymen.

Il est décidé de cacher l'émetteur tous les soirs dans les combles de la Bourse, sous un gros tuyau émergeant du plancher, mais il est déclaré publiquement que l'émetteur serait installé tous les soirs dans un lieu différent et sûr à l'extérieur de la ville. Un dispositif est mis en place avec des camarades escortés avec des motos et des voitures, partant tous les soirs avec des cartons contenant « l'émetteur », à la fin des émissions, dans des directions différentes. En vérité les cartons contenaient des dictionnaires, mais même ceux chargés du transport ne l'ont jamais su. Cours après moi que je t'attrape ! Tout cela pendant que sur un banc du square proche, un couple de fonctionnaires de police très zélé se bécotait, avec quand même un œil toujours rivé sur la Bourse du travail et son animation. Un brave pêcheur sera même pris à partie par des manifestants qui le prendront pour un membre des RG.

### 4.3 La semaine d'avril 1981

La radio en place, les émissions commencent sous bonne garde : une cinquantaine de militants en permanence.

#### 4.3.1. Conférence de presse

Une conférence de presse, le jeudi 2 avril, la semaine précédant le début de l'opération, annonce officiellement les émissions.

La presse friande de ce genre de défi s'en fait largement l'écho.

N'oublions pas que nous étions un mois avant les élections de mai 1981 et que le pouvoir giscardien campait fermement sur ses positions, droit dans ses bottes, et voyait d'un très mauvais œil toutes ces initiatives incontrôlables. Pour un gouvernement, qui à cette époque, voulait garder la haute main sur l'expression radiodiffusée ces initiatives étaient de véritables *casus belli*.

Quelques extraits de presse :

« *Annecy ondes pures* tel est le titre de la nouvelle radio de luttes annoncée par la fédération [sic] départementale de la CGT de Haute-Savoie. Les premières émissions commenceront au début de la semaine prochaine dans la cité savoyarde. Cette radio annonce qu'elle émettra entre 90 et 100 Mhz, cinq heures par jour [...]. *Annecy ondes pures* sera une radio de lutte pour l'emploi et donnera une information sociale et syndicale ». (7)

« *Pour la liberté et la propreté de l'information en donnant la parole à ceux qui en sont scandaleusement privés, en faisant connaître les luttes, les succès, l'activité et la vie de la CGT, en traitant de tous les problèmes qui nous intéressent : les jeunes, l'enseignement, la santé, etc... Durera, durera pas ? Qui vivra entendra* ». (8)

« Les responsables de cette initiative ne précisent pas si les émissions se poursuivront après cette période. Les dates choisies pour l'instant correspondent à une opération *Annecy en lutte* pour l'emploi autour des établissements Jossiermoz entreprise en liquidation occupée depuis 45 mois par des membres du personnel licencié. [...] Les promoteurs de cette radio ne précisent évidemment pas d'où ils émettront ni avec quels moyens. Ils se posent naturellement la question de savoir s'ils seront ou non brouillés par les services officiels voulant défendre le monopole d'Etat. [...] Les principales questions abordées sont déjà annoncées : la CGT et le changement, l'activité du mouvement ouvrier dans le département et son histoire, la casse de l'industrie automobile, les solutions proposées par la CGT (nationalisations)[...]. Enfin la CGT offrira aussi le micro à des artistes savoyards et fera une bonne place à la culture ainsi qu'à ses particularités savoyardes ». (9)

« Radio illégale ? Certes, reconnaissent les cégétistes pour qui elle ne sera pas pour autant une radio clandestine, puisqu'elle sera ouverte, que les programmes seront diffusés, avec organisations d'écoutes collectives en entreprise [...]. Nous ne sommes pas des coupables, nous nous considérons en état de légitime défense. Ce n'est pas nous qui portons atteinte à l'information mais le pouvoir et les puissances d'argent qui bafouent la liberté d'expression ». (10)

### 4.3.2. La grille des programmes

La première réunion préparatoire prévoyait une revue de presse le matin, pour midi l'invitation d'entreprises, et le soir des tables rondes et débats.

De fait, elle émettra du mardi 7 au samedi 11 avril de 12h à 19h, avec une pause de 14h à 16h.

- 12h – information d'entreprise
- 12h45 – chronique juridique
- 13h – dossier magazine
- [14h – 16h – pause ]
- 17h15 – éducation syndicale
- 17h30 – débat
- 18h30 – en direct avec un élu
- 18h45 – informations
- 19h – [arrêt des émissions]

Tous les matins il est téléphoné au service presse de la CGT pour avoir des informations nationales. Il est fait de même avec la région. Dans les grandes entreprises il est demandé à ce qu'un correspondant radio fasse connaître aux animateurs leur actualité.

Il est convenu que la radio sera strictement syndicale, aucun temps d'antenne ne sera accordé à d'autres organisations. Le fil rouge de la grille de programme sera l'emploi.

« Les rubriques prévues comporteront trois volets : information, débats, magazine. Les questions abordées seront variées ; qu'il s'agisse de thèmes comme la CGT et le changement, [...] que l'on lance le débat sur *la guerre des idées*, la journée d'action du 9 avril, l'école et la formation, le tourisme, notamment social [...]. Surtout, auront la parole les ouvriers d'entreprises en difficulté dans le bassin annécien et dans le reste du département ». (11)

Dans le studio, deux militants assurent la coordination des émissions. Un pour la technique et un second pour l'animation.

Plusieurs assureront les différentes rubriques de la grille. Une anecdote mérite d'être citée. Un incident à Annecy, dans un restaurant un employeur a maille à partir avec un de ses salariés et appelle la police. L'animateur à l'antenne à ce moment est mis au courant et appelle en direct le procureur pour demander des comptes et le problème est réglé. Ce qui montre l'impact qu'avait eu la radio.

En « base arrière », quatre responsables : propa, animation, protection et politique. Le responsable à la protection aura pour tâche d'organiser les tours de garde, les faux transports de l'émetteur et le plan « boule de neige » destiné à alerter tous les militants en cas d'intervention des forces de l'ordre.

### 4.3.3. « Le tribunal de la jeunesse »

La vie de la radio avait été organisée autour d'une grande journée d'action prévue le 9 avril, et avait pour rôle essentiel de la soutenir et d'y apporter un moyen supplémentaire.

Il s'agissait de rassembler dans Annecy toutes les entreprises en lutte ou menacées de casse.

Il est prévu aussi une exposition des entreprises en difficulté, en mettant l'accent sur le slogan : « voilà ce qu'ils veulent casser », sur la santé et la

Sécurité sociale, d'envoyer des télégrammes au préfet et à 17h de se rendre dans les locaux de Jossermoz pour placer les occupants du site sous « protection sociale ». Là, René Lomet, secrétaire confédéral prendra la parole.

On estime alors que la Préfecture n'a pas intérêt, dans la période présente, d'aller à « la châtaigne » avec les travailleurs.

Et à 15h, dans un square public de dresser un « Tribunal de la jeunesse » où seraient jugés les principaux responsables du moment.

Voici comment un journal local relate la journée :

« Non à la casse et non aux licenciements ! » Malgré la gravité des slogans l'ambiance, la chaleur et le soleil aidant, était à la fête l'autre après-midi au square de l'Evêché. Pour sa journée d'action autour de Jossermoz, la CGT avait installé nombre de panneaux informatifs.

Ceux-ci retraçaient les productions et l'histoire, les difficultés des entreprises en crise dans le département ainsi que les solutions proposées par le syndicat ouvrier, en même temps qu'elle émettait diverses émissions à partir d'un « QG » pirate installé non loin de là.

La rage autant que l'inquiétude des travailleurs [...] étaient palpables malgré tout à travers la gaieté ambiante, suscitée surtout par d'insolites « tribunaux de la jeunesse ». Des juges improvisés rendirent en effet, à l'encontre de MM. Giscard, Barre et Ceyrac, des sentences sans clémence que ne put alléger, du fait de son absence, aucun avocat de la défense...

Les verdicts entendus, entre un interview d'un locataire du foyer Sonocotra et un intermède musical, furent durs, très durs : « Dessaisis de tous leurs biens, de leur pouvoir de fixer le SMIC, de restreindre les libertés, sommés de travailler en entreprise temporaire, d'habiter en HLM, privés de safaris ! » Ce jour-là, tous les coups étaient permis pour la CGT, décidée à « parler crûment », à aller au devant des jeunes en parlant un langage plus ouvert que celui ordinairement usité au sein de l'organisation, celui du « ras-le-bol » en termes plus radicaux ». (12)

#### **4.3.4 Soirée de soutien**

Le vendredi 10 avril, une soirée de soutien est prévue à 21h à la salle Pierre Lamy. De nombreux artistes locaux amateurs et professionnels, y participent gracieusement. Cette soirée a fait l'objet d'un enregistrement public. Cent cinquante à deux cents personnes y assistent.

### **4.4 La fin de l'expérience**

#### **4.4.1 L'intervention des CRS**

Les CRS interviennent brutalement le samedi matin à l'aube.

Les copains savaient dès le jeudi par des « indiscretions » des RG qu'il y allait avoir une intervention de la police pour se saisir de la radio. Le vendredi soir on avait été informés que des CRS étaient partis de Lyon et allaient intervenir dans la nuit. La décision est alors prise de rester dans les locaux.

Pour protéger la radio, un système d'alerte en forme de pyramide avait été mis en place : « l'opération boule de neige ». Dès l'alerte, le responsable de la



sécurité appelle quatre correspondants, qui à leur tour en appellent quatre autres, et ainsi de suite. Vers deux heures du matin l'opération est déclenchée. Quand ils arrivent à l'aube, une haie de militants accueillent les flics sous les quolibets et autres crachats. La consigne avait été donnée de ne pas résister « pour faire durer le plaisir ».

« Peu avant six heures, les forces de l'ordre ont investi la Bourse du Travail, où avait été installé le matériel de Radio ondes pures, le poste de la CGT qui émettait depuis mardi en modulation de fréquence. Une centaine de CRS accompagnaient des policiers qui pénétrèrent dans les locaux de la salle Pierre Lamy. Quatre militants qui se trouvaient là furent interpellés et emmenés au commissariat de police pour y être entendus ». (13)

Les locaux sont mis à sac. Les archives sont jetées dans le Thiou, la rivière qui coule en contrebas de la Bourse du travail ; une partie importante de nos archives disparaîtra ainsi. Après 1940, c'est leur seconde destruction et nous tentons patiemment de les reconstituer. Du matériel divers, une partie de l'antenne qui servait à la diffusion des émissions, un magnétophone, un électrophone et « un leurre » qui est pris pour l'émetteur – lequel a « disparu » dans le faux plancher – sont confisqués. Les policiers l'ont vainement cherché avec une « poêle à frire », appareil détecteur traditionnel des objets métalliques, dans tous les locaux en présence d'un camarade qui les suit partout. L'appareil sonne bien sur le tuyau, mais il y a de la bousculade à l'extérieur, ils n'insistent pas car ils craignent que cela « dégénère ».

#### **4.4.2 La riposte**

La riposte est immédiate. Des militants se présentent à la porte du commissariat de police où s'engagent des négociations pour libérer les camarades interpellés.

Deux tacts appellent à une manifestation à midi.

« QUATRE TRAVAILLEURS SEQUESTRES » (14)

« Annecy Ondes Pures, Radio CGT des luttes gênait le pouvoir sur Annecy . Ce matin les CRS ont investi en force la Bourse du Travail d'Annecy. Quatre travailleurs, qui s'y trouvaient, ont été embarqués par les forces de police. Une fois de plus, les libertés sont gravement bafouées sur Annecy. IL FAUT LES SORTIR DE LA. La CGT lance un appel à la MOBILISATION GENERALE ».

« Samedi 11 avril, 6 heures du matin :

- Ils ont voulu faire taire les travailleurs, les femmes, les retraités, les jeunes, les chômeurs qui s'y exprimaient et qui s'y retrouvaient.
- Ils ont fracassé et investi la Bourse du travail où se trouve le siège de l'union locale CGT d'Annecy.
- Ils ont séquestré 4 camarades
- Ils ont brutalisé les secrétaires de l'UD CGT et une militante.
- Ils ont volé et refusent de rendre le matériel CGT de grande valeur : magnéto, tourne disque, micro, ampli, (2 millions d'anciens francs environ).
- Ils n'ont trouvé à la Bourse du Travail aucun matériel répréhensible.

TRAVAILLEURS, ils ont voulu vous faire taire... RELEVEZ LE DEFI.

1/ Adressez des télégrammes au préfet responsable de cet inadmissible coup de force.

2/ Répondez massivement à la collecte qui permettra aux radio-cgt de lutte de vivre ». (14)

Un défilé s'organise et sillonne la ville pour avertir la population des incidents du matin.

« La CGT fut reçue par la municipalité qui, rappelons-le, est propriétaire des locaux de la salle Pierre Lamy. Vers 16 heures, les manifestants se sont rendus square de l'Evêché où se trouve la cabine de sonorisation de la quinzaine commerciale. Là, ils se sont emparés du micro pour s'adresser à la population. [...]

Différents communiqués émanants des organisations politiques ou syndicales ont été publiés. L'UD CFDT proteste et condamne l'utilisation de la violence de la part de la police et l'interpellation des militants syndicaux. La section d'Annecy nord du Parti communiste s'indigne, toujours dans un communiqué de la tentative de faire taire les travailleurs. La Fédération de Haute-Savoie du Parti socialiste rappelle, quant à elle, son attachement à la pluralité de l'information. La FEN, également dans un communiqué exige la restitution immédiate de tout le matériel syndical arbitrairement confisqué. De son côté la préfecture a publié un communiqué dans lequel elle explique que la saisie du matériel de diffusion utilisé est faite en application de la loi du 28 juillet 1978 relative à la protection du monopole de la radiodiffusion et sur la réquisition du Procureur de la République ». (15)

Raymond Barberis, responsable de la propagande de la confédération dénonce le coup de force et déclare :

« Cette intervention s'ajoute aux poursuites et actes de répression engagés contre des militants de la CGT et Georges Séguy lui-même.

Le déchaînement de la violence contre les moyens d'information que se donnent les travailleurs est à rapprocher de l'inadmissible réduction du temps d'antenne accordé aux candidats à l'élection présidentielle.

Les travailleurs ne se laisseront pas bâillonner. Ils agiront dans l'ensemble du pays pour imposer une information libre et démocratique. Ils défendront et soutiendront les initiatives de la CGT et, notamment, ses radios de luttes qui sont une arme dans la lutte pour les revendications et le combat pour le changement ». (16)

#### **4.4.3 Le procès**

Les deux secrétaires de l'UD sont inculpés. Ils sont entendus dans les locaux syndicaux par un officier de Police judiciaire, car ils ont refusé de se rendre à la convocation, et la police ne veut pas les arrêter par crainte de manifestations. Un an après ils sont convoqués au tribunal (nous n'avons pas retrouvé dans nos archives les convocations ni les arrêtés du jugement). D'après les souvenirs des militants l'audience a tourné à la farce. Les camarades demandent que l'on montre la preuve du délit (l'émetteur). Sourire embarrassé du juge. Nous voulons qu'on nous rende notre matériel puisque les autorités policières, judiciaires et préfectorales ont décrété que l'émetteur CGT avait été saisi. La justice dissimulerait-elle des preuves ? Vous l'avez vu où cet émetteur ? « Vous savez bien que nous n'avons jamais saisi cet émetteur ». Eclats de rires des militants dans la salle. L'accusation se couvre de ridicule. Les inculpés sont relaxés.

Au mois d'août, l'UD CGT est invitée au Parquet pour récupérer le matériel saisi. Une manifestation fête la récupération de la radio.

#### 4.5 Les suites

Une cassette (K7) audio, éditée dans un premier temps à cinquante exemplaires, se vendra comme des petits pains (40 F) lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai. Il sera procédé à des retirages. Cette cassette était une compilation des meilleurs moments de la semaine.

Un mois après, le 8 mai 1981, une réunion rassemble les principaux protagonistes de l'opération pour en tirer un bilan.

L'impression générale est que la radio était une bonne expérience, mais qu'il est difficile d'en mesurer les résultats concrets. Au delà des questions techniques, il ressort que l'impact au niveau syndical a été bon, mais qu'il y a eu une déficience de communication pour élargir l'audience. La difficulté étant à la fois de préserver un minimum de discrétion et se faire connaître. Beaucoup ont appris l'existence de la radio après l'intervention policière. La nouveauté du média pour de nombreux militants a fait qu'ils n'intégrèrent pas la nécessité d'alimenter en informations quotidiennes la station par des « échos » de leurs entreprises. La satisfaction évidente est aussi d'avoir réussi quelque chose de grand, malgré les doutes de certains.

Puis la question va se poser de recommencer.

« L'élévation du niveau de la bataille des idées, [...] le développement des radios dites libres, confirme la nécessité pour la CGT d'utiliser le moyen de diffusion des idées, de contact rapide que constituent les radios de lutte, ceci tout en continuant la lutte pour un service public meilleur dont nos radios seraient complémentaires ». (17)

Des statuts associatifs sont projetés et même rédigés en date du 1<sup>er</sup> juillet 1982 avec pour objet de :

« Favoriser l'information, la communication sociale auprès des salariés sur tous les problèmes sociaux qui les concernent. Leur donner la parole ainsi qu'à leurs représentants qualifiés pour parler de leurs problèmes, de leurs actions. Participer à leur éducation en les tenant informés ».

Des études sont faites sur les fréquences disponibles, les contraintes techniques, les questions juridiques et administratives, mais devant l'ampleur de la tâche qui risquait d'absorber un nombre important de militants, il n'est pas donné de suite au projet. Les statuts ne seront pas déposés.

Le temps des commémorations venant, c'est le gouvernement, le Président et le Ministre de la culture en tête qui ouvrent à Paris, au CNIT, les premières journées nationales de la radio marquant « dix ans de FM » et de radios libres. Un quotidien local (18) qui relate l'initiative mentionne que quarante radios se partagent la bande FM en Haute-Savoie dont « quelques survivantes », mais oublie de citer les expériences syndicales.

Pour les vingt de la radio, l'Institut de Haute-Savoie éditera un numéro de ses cahiers (mars 2001) consacré à la radio et aux temps précédent les émissions : le Congrès de l'UD en 1980, la situation économique, les luttes, Manufrance, Ladrecht, ...

« Les nuits de la colère » du 13 avril 2001, rencontre cinématographique autour du cinéma social et co-organisé par l'Institut de Haute-Savoie, LCE 74

(Liaison des comités d'entreprises) et l'UL d'Annecy aura pour thème la censure et fera une large place à un débat autour de la radio.

## 5. Et aujourd'hui ?

La situation est complexe.

Les radios libres se sont progressivement regroupées dans des réseaux pour l'essentiel musicaux et commerciaux (NRJ, Radio nostalgie, Fun, ...), ou religieux (RCF, et dans le département : Radio Semnoz, Radio Nussy, Antenne 74, ...). Une radio associative émet encore : Radio Thollon.

La difficulté réside actuellement dans le financement (les recettes publicitaires étant réglementées et limitées) et dans la disponibilité des animateurs (faire fonctionner une radio prend du temps, donc consomme de l'énergie et de la disponibilité).

Aussi les organisations syndicales sont-elles revenues aux bonnes vieilles méthodes (tracts et journaux syndicaux) et pour les moyens modernes, dans un premier temps le Minitel et aujourd'hui Internet. Sans oublier d'essayer de se faire inviter au gré de l'actualité sociale par les radios ou chaînes de télévision locales. Une bataille pour la reconnaissance à la parole et à l'image doit être engagée.

## 6. NOTES

(1)

- Radio Londres, hébergé par la BBC émettra de 1940 à 1944 et cessera ses émissions après le débarquement de Normandie.
- Radio Rebelle créée par Che Guevarra le 24 février 1958, dans la Sierra Maestra pour soutenir le mouvement de la révolution contre Battista émet toujours.
- Radio Caroline, qui émet depuis 1964, subira un assaut avec abordage de soldats anglais et néerlandais en 1989, et émet en français depuis 1986 à Rennes.
- Radio Luxembourg, la plus ancienne des radios périphériques créée le 12 janvier 1931, sera rebaptisée RTL en 1966.
- Europe 1 émettra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et sera surnommée « Radio barricades » au mois de mai 1968.
- RMC, créée le 1<sup>er</sup> juillet 1943 à l'instigation des occupants allemands, sera reprise en main à la Libération.
- Radio Andorre, fondée en 1939, disparaîtra en 1981 sur injonction et intervention de la police locale et deviendra Sud Radio en s'installant à Toulouse.
- France inter, descendante de Paris inter, émetteur laissé par l'armée américaine, commence ses émissions le 16 février 1947 sur la région parisienne, devient France 1 le 29 décembre 1957, et France inter le 8 décembre 1963.

Comme on peut le voir sur cette brève note, les rapports entre la radio et le(s) pouvoir(s) ont toujours été fortement imbriqués.

(2) Article de Jean-Michel Cordier dans « l'Humanité » : « L'expérience de Lorraine cœur d'acier : un film sur la radio de la CGT à Longwy ».

- (3) Le Dauphiné libéré 26.04.1980. « Radio Bresse. La CGT en FM ».
- (4) Cahiers de l'IHS RA n° 56 . Jean Mollard « l'organisation d'UD en UD ».
- (5) Id.
- (6) Cahiers IHS 74 n°36
- (7) L'Humanité 02.04.1981
- (8) Le Dauphiné libéré 03.04.1981
- (9) La Tribune de Genève 03.04.1981
- (10) Le Progrès 04.04.1981
- (11) Id.
- (12) Le Progrès 11.04.1981
- (13) Le Dauphiné libéré 12.04.1981
- (14) Tracts de la CGT du 11 avril au matin
- (15) Le Dauphiné libéré 12.04.1981
- (16) L'Humanité 13.04.1981
- (17) Circulaire confédérale du Secteur Propagande 27.05.1982
- (18) Le Dauphiné libéré 26.10.1991

## 7. BIOGRAPHIE ET SOURCES

### Cahiers IHS national

- n°22, juin 1987 (informations) p.2  
*Dossier presse et radio par le Musée national de la résistance nationale*
- n°25, mars 1988 (Jeannine Aquaviva) p.16-17  
*Les radios en lutte*
- n°75, septembre 2000 (Marius Bertou) p. 20  
*Radio : la voix de la CGT (1936-1937)*

### Cahiers IHS RA

- n°56, mai 2001 (entretiens)  
*Quand les ondes CGT faisaient des vagues*

### Cahier IHS CGT74

- n°36, mars 2001 (dossier) p 4 à 22  
*Anancy Ondes pures, radio des travailleurs*

### Thierry LEFEBVRE

*La bataille des radios libres (1977-1981)*  
Nouveau monde ed./INA, 2008

### David CHARASSE

*Lorraine cœur d'acier*  
Ed. Maspéro, Paris, 1981

### Secteur propagande de la CGT

*Radios de lutte : « Le pouvoir ne fera pas taire la CGT, l'usage des radios de lutte CGT relève de la légitime défense ».*  
Le peuple, n°1101 du 16 au 28 février 1981

## SOURCES

Archives IHS 74 : un carton + une K7 + photos

## PRESSE

- Le Dauphiné libéré 01/03/07.04.1981
- Haute-Savoie ouvrière n° avril 1981
- L'Humanité 02 /13.04.1981
- Le Progrès 01/04/11.04.1981
- La Tribune de Genève 03.04.1981
- Le Dauphiné libéré 26.10.1991